



CULTURIADES | 21^E ÉDITION

Appel de candidatures 2020



Date limite d'inscription : 21 septembre 2020

Culture
Outaouais

Le gala Les Culturiades est un événement de reconnaissance pour les créateur.trices de la relève et professionnel.les, ainsi que pour les organismes artistiques et culturels de l'Outaouais. La 21^e édition aura lieu en novembre 2020.

Le contexte actuel étant pour le moins particulier en raison de la COVID-19, c'est un événement au format repensé qui est en préparation. Des annonces seront faites sur la façon dont la remise de prix se déroulera. Restez à l'affût des actualités de Culture Outaouais !

Page de référence : cultureoutaouais.org/nos-actions/les-culturiades/

Date limite : **lundi 21 septembre 2020, 23 h 59.** Les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite d'inscription seront refusées.

Renseignements : Jean-François Boulé, chargé de projets, Culture Outaouais, projets@cultureoutaouais.org.

Catégories de prix

1/ Prix Relève de l'année

Ce prix est remis aux artistes, aux écrivain.es ou aux collectifs d'artistes ou d'écrivain.es, âgé.es de moins de 35 ans et ayant moins de 5 ans de carrière. Les candidat.es doivent s'être démarqué.es, entre septembre 2019 et septembre 2020, par le dynamisme de leur parcours et l'excellence de leur œuvre. Ce prix est accompagné d'une bourse de 1 500 \$.

Critères d'évaluation :

- Clarté du dossier et qualité de l'argumentaire (20 %)
- Qualité artistique des réalisations (35 %)
- Aspect innovateur (15 %)
- Rayonnement des réalisations des candidat.es dans la région de l'Outaouais (25 %)
- Rayonnement des réalisations des candidat.es au-delà de l'Outaouais (5 %)

2/ Prix Organisme de l'année

Ce prix est remis en reconnaissance de la contribution notable d'un organisme, d'une association ou d'une entreprise artistique et culturelle. Les candidat.es doivent s'être démarqué.es, entre septembre 2019 et septembre 2020, par le dynamisme de leur parcours et l'excellence de leur œuvre. Ce prix est accompagné d'une bourse de 1 500 \$.

Critères d'évaluation :

- Clarté du dossier et qualité de l'argumentaire (15 %)
- Qualité artistique des réalisations (35 %)
- Aspect innovateur (15 %)
- Rayonnement des réalisations de l'organisme en Outaouais (25 %)
- Rayonnement des réalisations de l'organisme au-delà de l'Outaouais (10 %)

3/ Résidence de recherche et création

Par la remise de cette bourse, la Ville de Gatineau offre la possibilité aux artistes, aux écrivain.es ou aux collectifs d'artistes ou d'écrivain.es issu.es de la relève ou professionnel.les, de profiter d'une résidence de création à la Maison Fairview située à Gatineau, pour une durée d'un mois, entre les mois de mai et octobre 2021. La bourse comprend l'accès à un lieu de travail et à un logement, ainsi qu'une aide financière de 5 000 \$.

L'objectif de cette bourse est de soutenir et de stimuler les artistes et les écrivain.es en mettant à leur disposition un environnement approprié à leur démarche d'exploration et/ou de création et en leur donnant accès à un milieu culturel stimulant, ainsi que de permettre l'échange entre les artistes et la population locale.

Les candidat.es pour le prix Relève ou le prix du CALQ – Artiste de l'année peuvent également déposer leurs candidatures pour cette bourse.

À propos de la Maison Fairview :

Villa italianisante en pierre, la Maison Fairview est classée immeuble patrimonial depuis 1979 par le gouvernement du Québec. Construite entre 1862 et 1863, la Maison Fairview est située au 100, rue Gamelin, Gatineau, et est considérée comme l'un des trésors architecturaux de la Ville de Gatineau. Avec ses 220 m² et plus d'une dizaine de pièces, dont une cuisine équipée, une salle à manger, une chambre aménagée, une salle de bain et un bureau, la maison offre aux artistes et aux écrivain.es un cadre rêvé pour un séjour créatif.

Conditions d'utilisation de la résidence :

Le projet de résidence devra être réalisé entre les mois de mai et octobre 2021, pour une durée d'un mois.

La Maison Fairview étant classée immeuble patrimonial, les projets de création nécessitant l'utilisation de produits ou de matériaux pouvant nuire à l'intégrité des lieux ne pourront être réalisés dans la maison. La Ville de Gatineau pourrait proposer de mettre à la disposition des résident.es, un abri extérieur pouvant être utilisé pour certains travaux.

Critères d'évaluation :

- Impact du projet de résidence sur la démarche de l'artiste (40 %)
- Aspect innovateur du projet proposé (30 %)
- Capacité à réaliser le projet proposé (15 %)
- Qualité artistique du projet proposé (15 %)

Critères d'admissibilité

- Être résident.e de la région de l'Outaouais et exercer une pratique artistique active dans cette région.
- Être un.e artiste, un.e écrivain.e ou un collectif d'artistes ou d'écrivain.es issu de la relève ou professionnel.le, ou un organisme, une association ou une entreprise œuvrant dans le milieu artistique et culturel de l'Outaouais.
- Être issu.e de l'une des disciplines suivantes : arts du cirque, arts multidisciplinaires, arts numériques, arts visuels, chanson, cinéma et vidéo, conte, danse, littérature, métiers d'art, musique, patrimoine et muséologie, recherche architecturale et théâtre, ou tout autre secteur artistique et culturel jugé admissible.

Définition de l'artiste professionnel .le : se déclare artiste professionnel.le ; crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur.trice ou d'interprète ; a une reconnaissance de ses pairs ; diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux et / ou un contexte reconnu par les pairs.

Définition de l'artiste et de l'écrivain.e de la relève : doit avoir diffusé.e ou interprété.e au moins une œuvre en dehors de sa formation académique ou universitaire, dans un contexte reconnu par les pairs.

Procédure de mise en candidature

1/ Remplir le formulaire de mise en candidature en ligne

- Formulaire pour les prix Relève et Organisme de l'année :
https://bit.ly/relève_organisme_culturiades2020
- Formulaire pour la bourse Résidence de création :
https://bit.ly/résidence_culturiades2020

2/ Envoyer électroniquement les pièces justificatives demandées

Vous devez faire parvenir vos documents à Jean-François Boulé, chargé de projets, à projets@cultureoutaouais.org. Vous pouvez utiliser les différentes plateformes numériques de partage, telles que Wetransfer, Dropbox, Google Drive, pour envoyer vos documents.

En raison de la pandémie de coronavirus, nous vous encourageons à privilégier la méthode d'envoi électronique de votre demande.

- Un **curriculum vitae** du ou des candidat.es (ne concerne pas les organismes) ;
- **1 ou 2 photos** du ou des candidat.es ou des activités de l'organisme, de bonne résolution, qui seront utilisées à des fins médiatiques par Culture Outaouais ;
- Un court **dossier de presse** d'une limite de 5 pages ;
- **Matériels d'appui en lien avec votre candidature :**

Pour l'ensemble des candidat.es et des organismes : au moins 6 à 8 images numériques illustrant vos dernières réalisations artistiques ou culturelles en lien avec votre candidature ;

+ *Pour le cinéma et vidéo* : ajoutez au moins de 1 à 3 extraits vidéos ;

+ *Pour la chanson et la musique* : ajoutez au moins de 1 à 3 enregistrements (studio ou live) ;

+ *Pour la danse* : ajoutez au moins de 1 à 3 extraits vidéos et musicaux ;

+ *Pour le théâtre* : ajoutez au moins 1 extrait de texte ;

+ *Pour la littérature et le conte* : ajoutez au moins 1 extrait de texte.

- Autres documentations facultatives : matériels d'appui supplémentaires, CV des collaborateur.trices, lettres d'appui, liens Web, documents de promotion, etc.

Accusé de réception : Un accusé est seulement envoyé aux candidats.e, dont le dossier comprend le formulaire de mise en candidature et les pièces justificatives. Aucun accusé n'est envoyé pour les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite d'inscription.

Jury : Le jury, composé de représentant.es issu.es des différentes disciplines artistiques et culturelles, est renouvelé chaque année. La tenue du jury aura lieu en octobre 2020. Trois finalistes pour chacun des prix et la bourse seront dévoilés par voie de communiqué. Aucune information sur les lauréat.es ne sera divulguée avant la tenue des Culturiades.

Anciens lauréat.es : (Re)découvrez les [lauréat.es de l'édition 2019](#).